

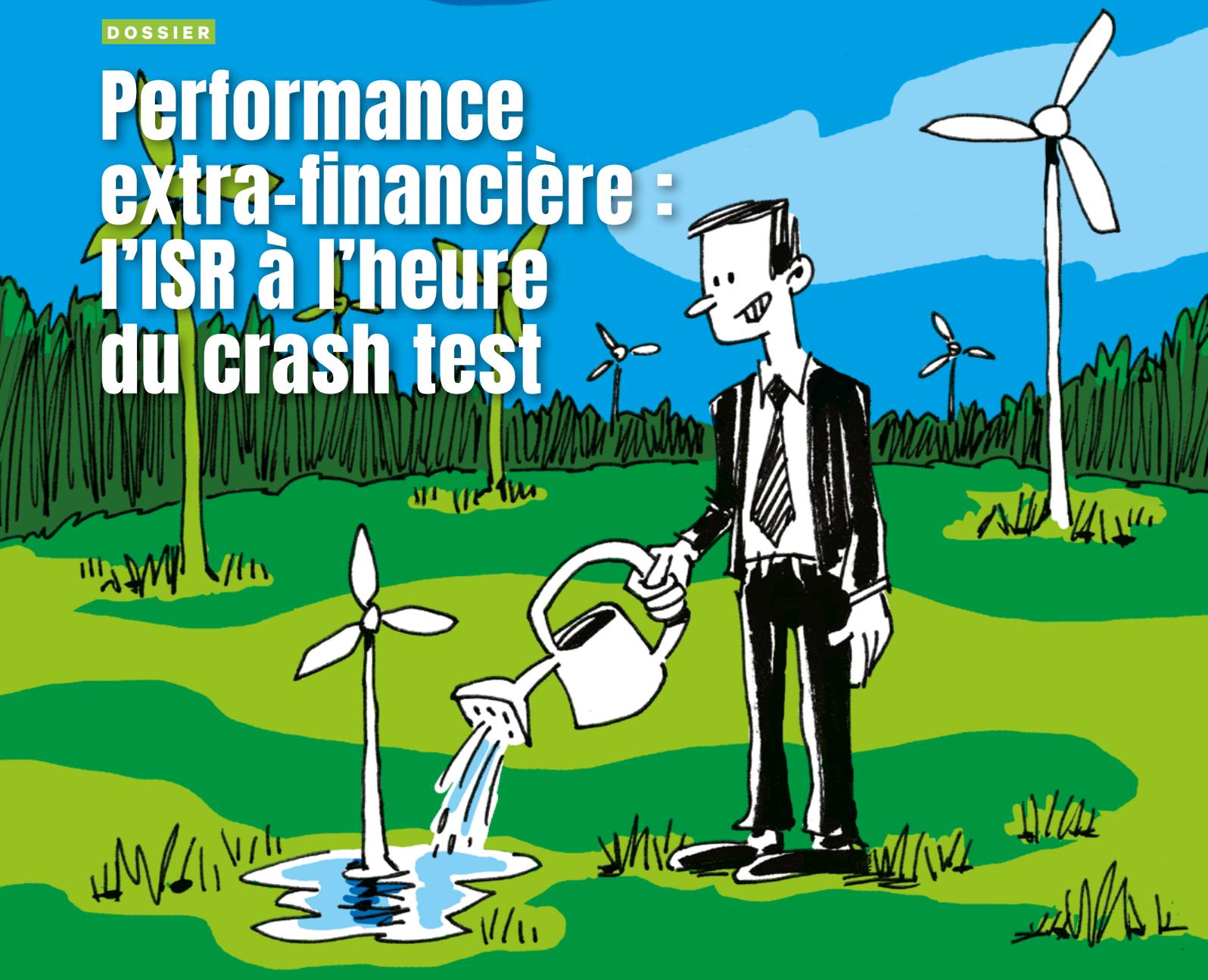
INVESTIR DURABLE ID

#2

LE MAGAZINE DE LA FINANCE DURABLE

DOSSIER

Performance extra-financière : l'ISR à l'heure du crash test



Trimestriel gratuit

JUIN-SEPT. 2019

www.linfodurable.fr

INTERVIEW

**ETF ESG : quand la gestion
indicielle se met
au vert**

page 16

ANALYSE

**Pleins feux sur
l'immobilier
durable**

page 18

DATAS

**Fonds ISR : les
thématiques les plus
porteuses depuis 3 ans**

page 22

Investissement et avenir durable se rencontrent enfin



mirova
Investing in sustainability

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme – RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

Un affilié de



Édito

La finance peut-elle vraiment changer le monde ? Non pas qu'il y ait de bonnes raisons d'en douter mais on parle quand même de l'avenir de l'humanité ! Et si on doit trouver des solutions, pas question de remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui, l'urgence est là que ce soit pour le climat, la biodiversité, les inégalités ou encore les pollutions sous toutes leurs formes. S'il est tentant pour nombre d'acteurs (publics et privés) opportunistes de verdir à outrance discours, services, produits et actions, il ne faut pas s'y méprendre, ce n'est que le début d'un mouvement qui devra faire ses preuves. A l'heure où les outils de mesure de l'impact se multiplient, et où les attentes des épargnants sont de plus en plus exigeantes, on ne pouvait donc pas passer à côté du sujet quasi-existential de la finance verte : celui de sa contribution effective à la construction d'une société plus durable.

La Rédaction

Rédaction

Directeur de la Rédaction : Valère Corréard
Rédacteur en chef : Max Morgene
Journalistes et contributeurs : Valère Corréard, Arnaud Dewachter, Camille Dufétel, Priscillia Gaudan, Max Morgene, Agathe Palaizines, Audrey Pulvar, Marc Sartori, l'équipe de NOVAFI.

Publicité

Responsable : Stéphanie Veaux
Chargée de développement : Chloé André

Communication et partenariats

Responsable : Ambre Saclier
Assistantes : Pauline Habib et Laurine Beauquier

Directeur de la publication

Damien Comélieu

Routage et diffusion

Sud Routage
110, route de Rouquirol - 30900 Nîmes

Impression

Goubault Imprimeur
8, rue de Thessalie - BP 4429 - 44244 La Chapelle-sur-Erdre cedex

Mise en page

Agence Apresta : Elodie Botte
Stereva communication
Illustration couverture : Nat Mikles
Illustrations : Freepik

Photos

Shutterstock

INVESTIR DURABLE est édité par la SAS Valdamis dont le siège social est au 59, boulevard Exelmans 75016 Paris

ID #2

Juin-Sept. 2019

04 — 06

EN BREF

DES CHIFFRES... ET DES FAITS

08 — 15

ALLER PLUS LOIN

DOSSIER

Performance extra-financière : l'ISR à l'heure du crash test p. 8

FOCUS ENTREPRISE

Royal DSM : "La durabilité (...) est un moteur commercial de plus en plus important" p. 12

SANS FILTRE

Les questions des CGP p. 14

16 — 19

ANALYSES

INTERVIEW

ETF ESG : quand la gestion indicielle se met au vert (Florent

Deixonne, Lyxor AM) p. 16

LE MOT DES EXPERTS

L'immobilier durable : un défi national majeur pour réduire

l'empreinte carbone de la France, par Marc Sartori p. 18

Le S de l'ISR ? Préférez le Sociétal !, par Arnaud Dewachter p. 18

TRIBUNE

Et si nous nous inspirions de l'Afrique ?, par Audrey Pulvar p. 20

21 — 22

DATAS

SONDAGE

Les épargnants et CGP français face à l'investissement responsable

p. 21

PERFORMANCES

Fonds ISR : les thématiques les plus porteuses depuis 3 ans, par

Novafi p. 22



Magazine imprimé en France avec des encres végétales, sur du papier composé à 50% de fibres recyclées, par Goubault Imprimeur certifié ISO 14 001



Des chiffres...

L'investissement responsable en France en 2018

488
fonds durables

149
milliards d'euros d'encours

147
fonds thématiques

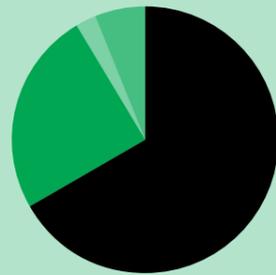
36
milliards d'euros d'encours



Fonds environnementaux : 62 %
Fonds Multi-thématiques : 23 %
Fonds sociaux : 15 %

Source : Centre de recherche Novethic

Projets financés



Solaire : 66,67 %
Éolien : 24,84 %
Hydraulique : 2,61 %
Autre : 5,88 %

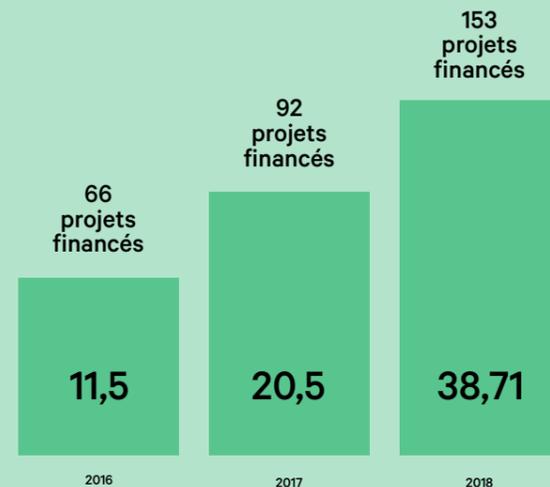
Source : GreenUnivers

56 % des Français et **81 %** des investisseurs se disent favorables à l'installation d'équipements EnR à moins de 10 km de chez eux.

Source : Enquête Yougov

Investissements réalisés pour les EnR en France via le financement participatif

Montant en millions d'euros



Source : Financement Participatif France et GreenUnivers

Selon une enquête réalisée auprès de 10 000 citoyens européens, 75 % d'entre eux considèrent le développement durable comme important ou très important dans le cadre de leurs investissements. 26 % cherchent à exclure certains secteurs ou entreprises tandis que 15 % ciblent plutôt les entreprises durables.

Source : AllianzGI

Des ministres des Finances de plus de 20 pays, dont la France, ont formé la « Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique ». Celle-ci est construite autour de six principes, appelés les « Principes d'Helsinki », qui permettront aux ministres d'échanger leurs expériences et meilleures pratiques destinées à favoriser une économie bas carbone.

Le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord préliminaire, en mars, portant sur l'obligation pour les sociétés financières d'informer les investisseurs sur la façon dont elles intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions de gestion, via un reporting ESG.

Dans un rapport publié en avril, un groupe de 36 banques centrales et superviseurs a lancé un « Appel en faveur d'une action collective » dans lequel sont publiées 6 recommandations, qui selon eux « reflètent les meilleures pratiques (...) pour faciliter le rôle du secteur financier dans la réalisation des objectifs de l'accord de Paris ». Ils ont par ailleurs reconnu que les risques liés au climat pouvaient être source de risques financiers.

500

milliards de dollars d'encours pour la finance à impact positif

Source : Global Impact Invest Network

Investissement durable dans le monde en 2018

30 000
milliards de dollars

+34%
entre 2016 et 2018

12 300
milliards d'euros d'actifs en Europe

Source : Rapport de la Global Sustainable Alliance

Label ISR : Épargner, c'est aussi agir

Lancé officiellement en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label ISR a pour ambition d'aider les épargnants à mieux identifier les produits d'investissement socialement responsable et d'être un gage de garantie.

Premier de son genre en Europe, il distingue les fonds sélectionnant les entreprises dans lesquelles ils investissent au regard à la fois de critères financiers classiques, mais également de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il offre ainsi une information simple et fiable aux particuliers qui ont dès lors la possibilité de choisir, via leur compte-titres ordinaire, leur épargne salariale ou encore leur assurance-vie, d'encourager une économie et des comportements plus responsables, sans jamais renoncer à la performance financière.

Soutenu par les pouvoirs publics, le label ISR est attribué par des organismes indépendants homologués, à l'issue d'un processus rigoureux. Les fonds certifiés doivent ainsi répondre à un cahier des charges strict défini par arrêté ministériel et élaboré autour de six piliers les engageant en particulier à une transparence renforcée sur leurs stratégies et leurs objectifs. Une fois labellisés, pour une durée de trois ans, les fonds font ensuite l'objet de contrôles et d'audits réguliers afin de déterminer si leurs règles de gestion sont conformes aux exigences du label.

Outil innovant, le labelISR a connu, pendant ses trois premières années d'existence, un fort engouement, avec à ce jour 218 fonds labellisés* répartis entre 47 sociétés de gestion, pour 55 milliards d'euros d'encours. Et ce succès devrait se poursuivre, poussé par une demande grandissante de labellisation de la part des sociétés de gestion étrangères et les changements réglementaires amorcés par la loi Pacte, qui introduit l'obligation pour tous les contrats d'assurance-vie de proposer au moins un fonds labellisé ISR, TEEC ou solidaire.

*La liste complète des fonds labellisés est disponible sur www.lelabelisr.fr

Les six piliers de la labellisation

Pilier I : Les objectifs recherchés par le fonds au travers de la prise en compte des critères ESG

Pilier II : Méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion

Pilier III : La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille

Pilier IV : La politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs

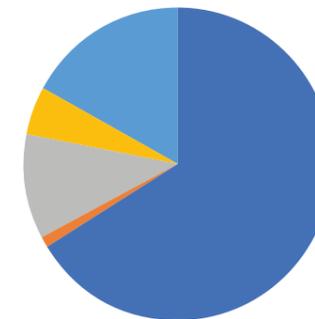
Pilier V : Transparence renforcée

Pilier VI : Mise en évidence des impacts positifs sur le développement d'une économie durable

Ventilation des fonds labellisés ISR par...

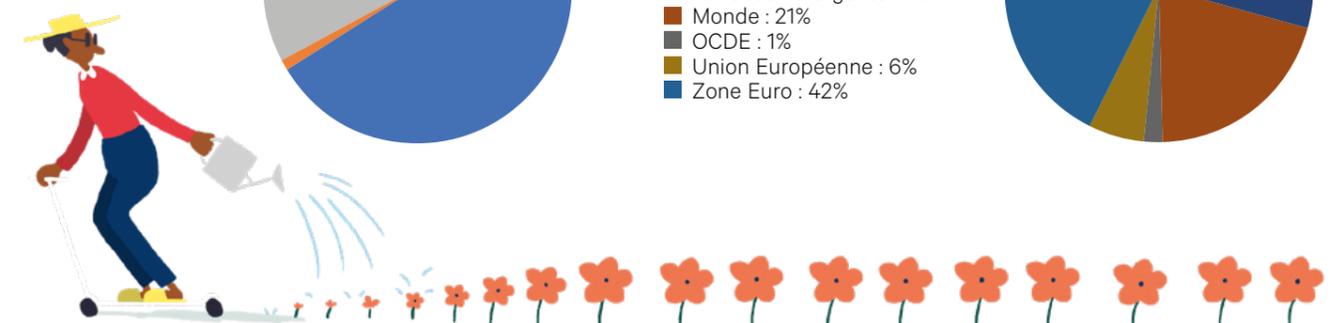
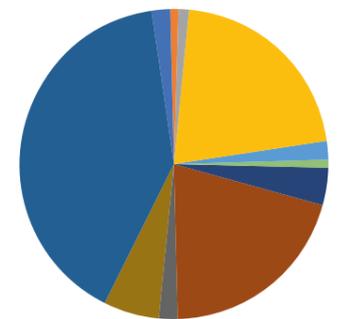
...classes d'actifs

■ Actions : 67%
■ Convertibles : 0%
■ Diversifiés : 11 %
■ Monétaire : 5 %
■ Obligations : 17 %



...zones géographiques

■ Amérique du Nord : 2%
■ Asie-Pacifique : 0%
■ États-Unis : 0%
■ Europe : 22%
■ France : 2%
■ Japon : 0%
■ Marchés Émergents : 4%
■ Monde : 21%
■ OCDE : 1%
■ Union Européenne : 6%
■ Zone Euro : 42%



« De la Banque centrale à la Commission européenne, du budget européen au plan d'investissement pour l'Europe, toutes nos institutions doivent avoir le climat pour mandat. »

Emmanuel Macron

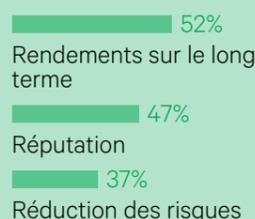
Les investisseurs

Sur 347 investisseurs mondiaux,

78%

affirment que l'ESG joue un rôle croissant ou fait partie intégrante de leur stratégie d'investissement.

Motivations



Source : BNP Paribas

95%

des sociétés de gestion de capital-investissements françaises déclarent avoir une politique d'investissement responsable et d'intégration des critères ESG en place ou en cours d'élaboration.

Source : 4^e édition du rapport du cabinet PwC menée auprès de 162 participants répartis sur 35 pays et territoires

Les actionnaires de BP ont adopté à 99,1% une résolution déposée par Climate Action 100+ pour rendre le pétrolier plus transparent sur ses émissions de gaz à effet de serre.

96 investisseurs mondiaux, représentant 10 300 milliards de dollars d'actifs sous gestion, ont envoyé des lettres à 693 entreprises minières cotées pour leur réclamer de fournir des informations sur les barrages dont elles disposent.

Selon une enquête menée auprès de 39 gestionnaires de fonds, représentant 10 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, 86% d'entre eux souhaitent que les compagnies pétrolières s'alignent sur les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat.

Le marché des Green Bonds dans le monde de 2016 à 2019

Montant en milliards de dollars



*Selon les prévisions de Moody's
Sources : Climate Bonds Initiative et Moody's Investors Service.

Du côté des entreprises



1 entreprise cotée sur 5 dans le monde a un impact positif.

3 000 sociétés sur 15 000 sont des entreprises à impact positif.

+12% de croissance moyenne de leurs ventes sur 5 ans, contre 7% pour les sociétés à impact neutre/négatif.

Source : NN Investment Partners

Classement mondial des entreprises sur le plan environnemental et social (note sur 100)



Fil d'actu

● 4 mars 2019 : le président Emmanuel Macron appelle à la création d'une « Banque européenne du climat pour financer la transition écologique ».

● 8 mars 2019 : le gouvernement norvégien annonce que le fonds souverain du pays se désengage de certaines compagnies pétrolières.

● 13 mars 2019 : le fonds Lyxor Green Bond (DR) devient le premier fonds indiciel à obtenir la labellisation TEEC.

● 18 mars 2019 : Beyond Ratings devient la première agence de notation intégrant les critères ESG dans ses notations financières à obtenir l'accréditation de l'ESMA pour noter les États.

● Avril 2019 : BlackRock, plus gros gestionnaire d'actifs au monde, appelle les investisseurs mondiaux à prendre en compte les risques climatiques dans leur stratégie d'investissement.

● 15 avril 2019 : l'agence de notation américaine Moody's rachète Vigeo Eiris, spécialiste de l'évaluation RSE des entreprises.

● 26 avril 2019 : la performance d'un portefeuille diversifié serait de 11 points de base supérieure chaque année jusqu'en 2100 si le réchauffement climatique suivait une trajectoire de 2 °C, selon un rapport du cabinet Mercer. Au cas contraire, un scénario de 4 °C ferait perdre, en moins d'un an, 3% aux portefeuilles.

De l'intégration ESG à l'impact

La Financière de l'Echiquier (LFDE) a renforcé en 2018 son dispositif autour de l'investissement socialement responsable avec la généralisation de l'intégration ESG à l'ensemble de sa gamme de fonds. Une nouvelle étape qui marque non pas une fin en soi, pour cette maison engagée depuis plus d'une décennie sur ces thématiques, mais le début d'un nouveau voyage.



Sonia Fasolo
Gérante ISR



C'est aussi un retour aux sources pour LFDE qui, avant de se concentrer sur une démarche focalisée sur l'ISR, intégrait dès l'origine l'analyse ESG des entreprises en portefeuille.

Début 2018, la société de gestion française a en effet annoncé que l'ensemble des valeurs détenues dans ses différents portefeuilles seraient désormais soumises à une notation sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, notation non discriminante et gage supplémentaire de qualité des valeurs sélectionnées.

Cette décision permet à l'ensemble de l'équipe de gestion de s'approprier les recettes gagnantes développées par l'équipe ISR pour les fonds labellisés Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe, en se focalisant sur trois piliers principaux. Le premier est un socle commun à l'ensemble des fonds, et concerne l'exclusion systématique des secteurs de la production de tabac, du charbon thermique et des armements controversés. Le deuxième se traduit par une analyse ESG des entreprises en portefeuille, avec une attention toute particulière

portée à la gouvernance des entreprises. Enfin, le vote en assemblée générale est également systématisé pour l'ensemble des valeurs, quel que soit leur pourcentage de détention.

Ce travail d'analyse de la gouvernance est réalisé pour chaque valeur par le gérant ou analyste en charge du suivi de l'entreprise, avec l'idée d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des équipes afin qu'elles acquièrent une vision à 360° des entreprises. L'équipe ISR, composée de 4 personnes, accompagne la transmission de l'expertise en formant les équipes et en assurant le contrôle qualité de toutes les notes de gouvernance qui sont produites par leurs collègues. Concernant les aspects environnementaux et sociaux et les listes d'exclusions, c'est le prestataire externe MSCI ESG Research qui fournit les données.

Cela s'inscrit dans la continuité de la démarche d'investisseur responsable de LFDE, entamée dès 2007 avec le développement d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire, toujours en place aujourd'hui, et la mise en place d'entretiens dédiés aux questions ESG avec les entreprises. Les années suivantes, LFDE a dédié ses ressources à ses deux fonds ISR Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe. Ces deux véhicules (des SICAV) au cœur de l'offre responsable de LFDE, marquent l'engagement de la société en la matière, avec une analyse des critères ESG, réalisée à 100% en interne et ayant un impact direct sur la sélection des valeurs.

Echiquier Major SRI Growth Europe investit dans des grandes capitalisations européennes leaders dans leur secteur et qui présentent à la fois de bons taux de croissance et des politiques ESG de qualité. Echiquier Positive Impact Europe est un fonds de partage qui investit quant à lui dans des titres de toutes capitalisations et de tous styles de gestion. Pour intégrer son univers d'investissement, l'équipe de gestion doit être en capacité de mesurer la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. Ces deux fonds se distinguent également par des politiques d'exclusions plus poussées, et représentent aujourd'hui environ 8% des encours sous gestion de LFDE.

Pour LFDE, il ne s'agit toutefois pas maintenant de se reposer sur ses lauriers, mais de porter l'ambition toujours plus loin. En visant plus d'impact, et en accompagnant les efforts de pédagogie nécessaires autour de l'investissement socialement responsable, comme en témoigne le lancement récent de l'Ecole de l'ISR by LFDE.



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR



Performance extra-financière : l'ISR à l'heure du crash test

Les investisseurs ont faim de placements verts, et cet appétit se traduit largement dans les chiffres. Avec plus de 1000 milliards d'euros d'actifs sous gestion fin 2017, l'investissement responsable représente désormais près du tiers des encours sous gestion dans l'Hexagone, selon les données de l'AFG¹. Mieux, les fonds se réclamant de l'investissement socialement responsable (ISR), plus exigeant, pèsent à eux seuls quelque 300 milliards d'euros, et affichent une croissance bien supérieure à celle de leurs homologues conventionnels ces dernières années².

Une dynamique largement portée par la demande des investisseurs institutionnels, assujettis depuis 2015 au fameux article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEE), qui les soumet à des obligations de transparence sur la prise en compte des critères ESG dans leurs politiques d'investissements et sur les moyens déployés pour contribuer à la transition verte.

Si elle se traduit encore mal dans leurs choix de placements, l'attente des particuliers en matière de produits financiers responsables est également élevée, viennent régulièrement souligner différents sondages sur la question. Selon une enquête de Deloitte pour CPR AM publiée récemment, la majorité des épargnants français souhaiteraient ainsi que les enjeux de développement durable soient aujourd'hui obligatoirement inclus dans les produits d'épargne.

Et le marché ne s'y trompe pas, répondant à ces sollicitations via la commercialisation de produits toujours plus nombreux, si bien qu'il

ne se passe désormais plus une semaine sans qu'une annonce d'envergure sur le lancement d'un nouveau fonds « à impact » ou le passage d'une maison au « tout ESG » ait lieu.

Crédibilité, régulation et... business

D'où la nécessité impérieuse pour les acteurs de l'ISR, toujours exposés à la méfiance du *greenwashing*, de prouver que leurs fonds étiquetés verts présentent une valeur ajoutée bien réelle et ne soient pas de simples outils marketing, sous peine d'y perdre en crédibilité et en légitimité. Et plus largement de rater le grand rendez-vous du financement de la transition écologique, qui demande une forte mobilisation des capitaux privés.

Maintenant que la question de sa rentabilité, longtemps suspectée d'être moins bonne que

celle de l'investissement classique, semble (quasi) définitivement évacuée, c'est ainsi la notion de performance extra-financière de l'ISR qui cristallise toutes les attentions : Quel est l'impact réel d'un investissement déclaré socialement responsable sur l'environnement et la société ? Et comment rendre compte de cette contribution, positive ou négative, de façon lisible et pertinente ?

Pour la finance durable, l'enjeu est multiple. D'un point de vue commercial, il en va par exemple de la possibilité pour les investisseurs de comparer les fonds entre eux en fonction de leurs convictions et de leurs stratégies ESG, et donc de séparer le bon grain de l'ivraie. Chez les institutionnels, les obligations induites par l'article 173 poussent d'ailleurs bien en ce sens, ces derniers devant identifier des indicateurs concrets pour prouver leurs bonnes intentions.

La mise en place systématique de tels outils pourrait également être de nature à renforcer l'adhésion de la clientèle particulière à ces produits, alors qu'une

étude de Natixis IM³ montrait il y a quelques semaines que plus de deux tiers des CGPI sondés seraient plus enclins à recommander des placements ESG s'ils disposaient de données et de rapports de meilleure qualité. Plus largement, les nouvelles attentes sociétales, qui se traduisent en particulier par des choix de consommation de plus en plus tournés vers des produits et services catalogués « responsables », ou encore par la mauvaise presse faite aux entreprises au centre de controverses constituent des facteurs incitatifs importants en faveur du développement de politiques ESG performantes et transparentes. En France, les labels publics ISR et TEEC, gages de visibilité et d'un certain niveau d'exigence vis-à-vis des compositions de portefeuilles, demandent d'ailleurs aux fonds labellisés de mettre en évidence leurs impacts ESG.

Dans un tel contexte, les sociétés de gestion, également soumises aux obligations de l'article 173, ont donc tout intérêt à mettre en place des méthodologies de mesure de performance ESG solides pour légitimer la valeur de leurs process, d'autant que la pression du régulateur va grandissante à la fois en Europe et dans l'Hexagone où l'AMF, via la loi Pacte, s'est vu doter dernièrement de responsabilités élargies. Le gendarme boursier, qui pointait déjà en 2015 les enjeux de clarté de l'information et les risques de *greenwashing* liés à l'ISR, devra ainsi désormais veiller « à la qualité de l'information fournie par les sociétés de gestion pour la gestion de placements collectifs sur leur stratégie d'investissement et leur gestion des risques liés aux effets du changement climatique ».

Question de réglementation donc, mais également de business, à l'heure où la matérialité financière de l'ESG revient régulièrement parmi les arguments en faveur d'une prise en compte systématique de ces critères dans les décisions d'investissements.



De la performance extra-financière à l'impact

L'une des premières difficultés liées à la question de la performance extra-financière de l'ISR tient pourtant à la nature même de cette thématique de gestion, qui recouvre des approches et des degrés de conviction variés, et presque autant de conceptions de la notion de performance. Entre la « simple » exclusion de l'univers de référence de secteurs controversés tels que les énergies fossiles, le tabac ou l'alcool et la sélection des valeurs les plus responsables tous secteurs confondus (*best-in-universe*), en passant par l'investissement dans des entreprises présentes dans les secteurs d'activité liés au développement durable (fonds thématiques), les impacts recherchés paraissent ainsi difficilement comparables. Cherche-t-on à investir de façon plus éthique ? Ou s'agit-il de contribuer directement au financement d'entreprises porteuses de solutions aux enjeux de la transition environnementale ?

Ce d'autant plus que la notion même d'« impact », désormais volontiers reprise par un grand nombre d'asset managers dans leurs stratégies de communication, reste également parfois peu lisible pour les investisseurs. Historiquement lié à l'*impact-investing* - qui consiste à investir dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de **générer un impact environnemental** ou social positif - et autrefois l'apanage du private-equity, le terme désigne désormais des réalités parfois bien différentes.

Le manque de consensus, ainsi que les demandes propres à chaque stratégie ESG, a ouvert la voie à une véritable profusion de méthodologies et d'indicateurs, mais certains se sont cependant naturellement imposés ces dernières années dans les reportings extra-financiers. Sur le volet environnemental, il s'agit par exemple des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau ou

Les ODD, nouveau cadre de référence ?

De plus en plus utilisés dans les reportings extra-financiers des entreprises et des sociétés de gestion, les 17 Objectifs du développement durable (ODD), définis par les Nations unies en 2015, constituent pour beaucoup un référentiel propice pour rattacher l'impact ESG à des enjeux bien identifiés, tels que l'accès à l'eau ou la lutte contre la pauvreté. A lire : ODD, nouveau focus des agences de notation extra-financière, Novethic

encore de la production de déchets, quand la création d'emplois, le taux d'absentéisme, ou la part des femmes salariées sont des critères qui reviennent régulièrement concernant le social. Du côté de la gouvernance, l'indépendance des administrateurs, la rémunération des dirigeants ou le taux de femmes dans les conseils d'administration se détachent également.

L'exercice, pourtant, en est encore à ce jour à ses débuts, et soulève de nombreuses discussions parmi les acteurs de l'ISR. D'abord au niveau de l'agrégation des données à l'échelle des portefeuilles, rendue difficile par les spécificités sectorielles ou géographiques de chaque actif, mais également par la complexité de rendre compte de l'ensemble d'une démarche de développement durable⁴.

Ensuite, la maturité voire la pertinence de certains indicateurs fait également l'objet de débats. Ainsi, même sur la très populaire empreinte carbone par exemple, des difficultés apparaissent lorsqu'il s'agit de considérer les périmètres à prendre en compte pour mesurer les émissions réelles liées à l'activité d'une entreprise. Aujourd'hui, celles-ci se limitent encore souvent aux scopes 1 et 2 (émissions directes liées à la fabrication du produit et émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des entreprises). Or, sur un secteur tel que l'automobile, la majorité des émissions ont lieu après commercialisation du produit,

¹ Statistiques Investissement Responsable, AFG et FIR

² Voir l'Indicateur de conviction de Novethic

³ ESG Investing Survey : Investors Want the Best of Both Worlds

⁴ Quels indicateurs pour mesurer la performance ESG des investissements ?, Novethic

soit le scope 3. Et même en intégrant ces informations, il ne s'agira finalement jamais que d'estimations, dont les résultats peuvent varier d'une méthodologie à l'autre...

La donnée, nerf de la guerre

C'est d'ailleurs aujourd'hui peut-être véritablement sur l'accès à la donnée que se trouve le principal frein au développement de métriques performantes. « Si vous regardez la thématique sociale, chaque entreprise va diffuser des informations selon des indicateurs qui sont différents », regrette Aurélie Baudhuin directrice de la recherche ISR chez Meeschaert Asset Management. « Et quand elle existe, cette information est parfois lacunaire... ». Cette hétérogénéité appelle certains acteurs à se poser la question d'un éventuel besoin de standardisation, à la fois au niveau des entreprises, qui disposent d'une grande liberté concernant les indicateurs à mettre en place dans leurs reportings extra-financiers, que des fonds eux-mêmes. Les travaux actuellement en cours au niveau de la Commission européenne, portant notamment sur la taxonomie des actifs verts, voire les réflexions menées au sein du label ISR pourraient pousser en ce sens*.



* Mesure d'impact et label ISR : analyse et recommandations

Un exemple d'outil de mesure de l'impact environnemental : la NEC



3 questions à **Jean-Guillaume Péladan** gérant et responsable de la stratégie environnementale chez Sycomore AM

En quoi consiste la NEC ?

La *Net Environmental Contribution*, NEC, est un outil permettant de mesurer simplement le degré d'alignement des entreprises et des portefeuilles avec la transition environnementale sur une échelle unique graduée de -100% à +100%. La NEC peut servir à trois choses : d'abord, à évaluer le risque de transition, ce qui fait partie du travail d'un asset manager. Ensuite, à faire du reporting et à rendre des comptes, dans le cadre notamment des recommandations internationales de la TCFD (*Taskforce for Climate-related Financial Disclosures*) ou de l'article 173 de loi TEE en France (...). Enfin, elle sert également à asseoir des stratégies d'investissement responsable et d'*impact investing*, en permettant d'identifier et de trier les actifs qui sont alignés avec la transition environnementale et ceux qui y sont opposés.

Aujourd'hui, beaucoup de reportings intègrent l'indicateur carbone. Pourquoi n'est-il pas suffisant selon vous ?

Si l'empreinte et l'intensité carbone ont le mérite d'être des indicateurs répandus, ils présentent plusieurs limites rendant leur utilisation impossible pour décarboner un portefeuille ou pour juger de l'alignement avec la transition environnementale. Par exemple, si nous prenons les empreintes carbonées de Ferrari, de Zalando, de Veolia et d'Alstom, il apparaît que Ferrari présente le meilleur score, c'est-à-dire la plus faible empreinte, en tonnes eq. CO2 par an et par M€ investi, suivi de Zalando et très loin devant Alstom et Veolia, qui ont des empreintes respectivement 100 et 500

fois plus élevées. Ce qui signifierait que pour décarboner un portefeuille, il faudrait acheter les deux premiers titres et vendre les deux autres. Évidemment, cela ne fonctionne pas et le biais est amplifié par le fait que le diviseur soit la valeur de l'entreprise, qui dépend elle-même du cours de bourse. Cherchez l'erreur !

Une autre limite majeure réside dans le fait que les autres externalités environnementales ne sont pas prises en compte, puisque l'indicateur carbone fournit une information qui est aveugle par construction sur la partie biodiversité, eau, déchets ou qualité de l'air. Si l'on prend les emballages en plastique par exemple, l'empreinte carbone ou l'intensité carbone (c'est-à-dire les émissions d'équivalent CO2 rapportées au chiffre d'affaires) est généralement assez faible, et rien ne signale que nous sommes en train de constituer un septième continent flottant dans le Pacifique ni d'empoisonner la totalité des espèces vivantes avec des micro plastiques. La NEC propose justement de regarder les impacts sur l'ensemble du capital naturel.

Justement, comment fonctionne-elle exactement ?

La NEC repose sur 15 référentiels balayant l'ensemble des fonctions économiques, et les indicateurs utilisés vont dépendre de chaque activité en fonction de la chaîne de valeur dans laquelle elle intervient, pour faire simple son secteur. Ces indicateurs couvrent 5 domaines d'impact que sont le climat, la biodiversité, les déchets/ressources, la qualité de l'air et l'eau. Par exemple, pour les transports, nous calculons la NEC en fonction des impacts sur la qualité de l'air et le climat, pondérés à 50/50. Concernant l'alimentation, il s'agit des impacts sur la biodiversité, le climat et l'eau (...)



Pour retrouver l'interview complète, rendez-vous sur linfodurable.fr

Schroders De l'impact ? Oui, mais de la mesure !



Andrew Howard Directeur de la recherche durable, Schroders

Existant de longue date et notamment avec les fonds solidaires (le label Finansol existe depuis plus de 20 ans), la notion d'impact revient en première ligne depuis la publication des Objectifs de développement durable de l'ONU et fleurit dans le champ de toute la finance responsable. Mais si l'impact « positif » est bien direct et mesurable lorsque l'on finance des entreprises à mission sociale, l'exercice est tout autre s'agissant de portefeuilles de sociétés cotées, dont les activités ont des impacts multiples – positifs comme négatifs. La mesure d'impact, différente de l'investissement d'impact, devient alors cruciale et doit être la plus holistique possible.

La plupart des approches de mesure d'impact comparent les portefeuilles à leurs indices de référence à l'aide de quelques indicateurs distincts, comme l'empreinte carbone ou la diversité de la main-d'œuvre, qui sont largement diffusés par les sociétés. Cette approche permet des comparaisons utiles, mais ne permet pas de tirer des conclusions significatives sur l'impact global des entreprises, ou les risques financiers auxquels elles font face.

Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus incitées à assumer la responsabilité financière des coûts qu'elles engendrent sur l'environnement et la société : fini l'époque où elles pouvaient se concentrer uniquement sur la maximisation de leurs profits sans assumer les conséquences de leurs activités. De plus en plus, les entreprises sont placées face à leurs responsabilités sous la pression de réglementations plus strictes et d'une opinion publique plus alerte. Ce changement de paradigme a des répercussions bien matérielles sur leurs comptes à mesure que les législations sur le salaire minimum, les taxes sur le sucre, les restrictions sur les jeux de hasard ou encore la hausse des prix du carbone se propagent dans le monde.

Il est donc crucial de pouvoir mesurer les contributions à la fois positives et négatives des entreprises sur leurs écosystèmes, afin d'identifier les risques auxquels elles font face, s'engager auprès d'elles pour les faire progresser vers des pratiques durables, mais aussi déceler les opportunités d'avenir.

Partant de ce constat, nous avons développé SustainEx, un modèle propriétaire de

mesure d'impact qui permet de quantifier les coûts auxquels les entreprises seraient confrontées si toutes leurs externalités négatives leur étaient facturées, ou au contraire, si leurs avantages étaient reconus financièrement. Avec comme ambition pratique d'aider nos gérants, analystes et clients à appréhender plus efficacement les menaces et opportunités auxquelles font face les entreprises dans leur transition responsable, en traduisant des concepts ESG parfois un peu flous en termes économiques bien concrets.

Basé sur plus de 400 études académiques et industrielles, notre modèle de mesure d'impact couvre 9 000 entreprises cotées à travers le monde, et permet de quantifier en termes économiques leurs contributions positives et leurs impacts négatifs sur la société au sens large au travers de 47 mesures d'impact quantifiables, attribuables à chacune, et transparentes.

Ces mesures d'impact vont des aspects positifs (accès à l'eau potable, formation des salariés, fourniture de médicaments, assainissement, nutrition infantile, inclusion financière, sexualité protégée...) aux impacts négatifs (déforestation, production

de pesticides, stress au travail, émissions de carbone, résistance aux antibiotiques, alcoolisme et tabagisme, corruption...). Le solde de ces 47 mesures permet de calculer l'impact social et environnemental net de chaque entreprise, et donc de calculer l'impact agrégé d'un portefeuille et de le comparer à un indice de référence.

Cette mesure d'impact peut être catégorisée en fonction de la sensibilité de chaque investisseur : soit par catégorie Environnementale, Sociale ou de Gouvernance, soit par type de partie prenante (clients de l'entreprise, salariés, fournisseurs...) soit par catégorie d'objectif de développement durable tels que définis par l'ONU (Paix, Prospérité, Personnes, Planète).

Via la construction de cet outil innovant, nous apportons à nos clients un nouveau moyen d'appréhender un monde toujours plus complexe en offrant une vision holistique de l'impact de nos portefeuilles d'investissement actions et d'une partie de nos fonds crédit. Sustainex complète ainsi notre boîte à outils ESG, construite au cours des deux dernières décennies.

Les entreprises contribuent à la société et lui imposent des coûts, qui ne sont pas reflétés dans leurs états financiers. Ces coûts et avantages sociaux ont augmenté avec leur poids croissant dans les grands écosystèmes mondiaux



Ces déficits et crédits sociaux peuvent être quantifiés. Ils sont aujourd'hui financés par le secteur public ou constituent une dette qui devra être payée à l'avenir. Estimer la valeur des coûts et avantages générés par les entreprises permet d'évaluer leur impact net sur le monde



Royal DSM : "La durabilité (...) est un moteur commercial de plus en plus important"

INTERVIEW



Geraldine Matchett

Directrice financière et membre du Conseil d'administration de Royal DSM



Léa Dunand Chatellet

Gérante, Directrice de l'Investissement Responsable de DNCA

Quelle est l'activité de Royal DSM ?
[Geraldine Matchett] DSM -Bright Science. Brighter Living.™ Royal DSM est une entreprise de sciences «purpose led» internationale, active dans les domaines de la nutrition, de la santé et du mode de vie écoresponsable. La mission de DSM est d'améliorer la qualité de vie de tous. Grâce à ses produits et solutions, DSM relève certains des plus importants défis au monde tout en créant une valeur économique, environnementale et sociétale pour l'ensemble de ses parties prenantes-clients, collaborateurs, actionnaires, et la société en général. DSM offre des solutions novatrices pour la nutrition humaine, la nutrition animale, les cosmétiques et les arômes, les dispositifs médicaux, les produits et applications écologiques, ainsi que la nouvelle mobilité et la connectivité. DSM et ses sociétés associées réalisent un chiffre d'affaires net annuel de près de 10 milliards d'euros et comptent environ 23 000 salariés.

Vous apparaissez depuis 15 ans dans le Dow Jones Sustainability World Index. Comment l'expliquez-vous ?

[G.M] Chez DSM, la durabilité n'est pas seulement notre valeur fondamentale et une responsabilité clé : il s'agit également d'un moteur commercial de plus en plus important, pleinement intégré à notre stratégie, à nos activités et à nos opérations. Notre approche en faveur de changements positifs sur nos domaines d'intervention, qui sont la nutrition et la santé, le climat et l'énergie, et les ressources et la circularité, consiste à **Améliorer,**

Rendre possible et Défendre (« *Improve, Enable, Advocate* »). Nous sommes fiers d'être mondialement reconnus pour notre leadership dans ce domaine et de la reconnaissance que nous recevons, entre autres, de DJSI (cotée depuis 15 ans et huit fois votée leader de l'industrie), de Sustainalytics (leader mondial de l'ESG dans l'industrie chimique pour la deuxième année consécutive) et par CDP qui a attribué la notation A- à notre stratégie de lutte contre le changement climatique. Toutes ces cotes reflètent l'engagement de DSM envers la durabilité. Dans un même temps, le nombre de notations représente en lui-même une source de préoccupation et nous préconisons la convergence et la normalisation dans ce secteur.

Pourquoi se positionner sur Royal DSM ?

[Léa Dunand Chatellet] Nous privilégions dans notre gestion ISR les entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement et la société. Après un tournant majeur dans sa stratégie au cours des 3 dernières années et son orientation vers l'innovation à forte valeur ajoutée (+20% du chiffre d'affaires chaque année), DSM répond à ce critère.

Dans le domaine de la nutrition par exemple, DSM favorise des modes de vie et des régimes alimentaires sains pour tous grâce à des plateformes qui réduisent la consommation de sucre, de sel et de graisses. DSM propose également des solutions uniques au défi climatique en assurant l'avenir de la mobilité (biocarburants) ou encore en réduisant les émissions de méthane entérique du bétail.

Nous détenons le titre DSM dans

DNCA Invest Beyond SEMPEROSA, fonds actions européennes dédié à l'impact.

Comment mesurez-vous l'impact des entreprises en portefeuille sur l'économie ?

[L.D.C] La mesure d'impact est une nécessité pour démontrer la performance sociale et/ou environnementale de notre gestion ISR. La génération d'impacts positifs est basée sur la théorie du changement. Elle a pour objectif d'identifier l'intention de générer des impacts positifs additionnels et mesurables.

Notre analyse s'appuie sur une méthodologie propriétaire, AIM (Additionalité¹, Intentionnalité² et Mesurabilité³) qui complète notre analyse ISR de notre modèle ABA.

DNCA publiera fin juin son premier reporting d'impact pour le fonds DNCA Invest Beyond SEMPEROSA.

Ce rapport présentera pour chaque valeur détenue en portefeuille une analyse d'impact dédiée. C'est une première dans l'industrie et la réalisation de ces mesures n'a été possible qu'après de nombreux échanges avec chaque entreprise pour identifier les indicateurs pertinents.

¹ Additionalité. Les impacts sont positifs lorsqu'ils apportent une valeur supplémentaire à l'état du marché ou de la régulation.

² Intentionnalité. La génération d'impact doit être intégrée à la stratégie globale de l'entreprise.

³ Mesurabilité. Les impacts doivent être mesurés sur la base de données pertinentes et comparables.



PATRIMOINE VIE PLUS

UN PRODUIT DE LA GAMME ÉPARGNE DE VIE PLUS

BIEN PLUS QU'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE : PATRIMOINE VIE PLUS, LE PARTENAIRE DE VOS CONVICTIONS !

La gamme **Conviction** est la nouvelle offre de mandats d'arbitrage du contrat d'assurance-vie Patrimoine Vie Plus.

6 profils, conseillés par 6 sociétés de gestion de renom.

A chaque profil correspond un thème de gestion.

Optez pour celui qui reflète vos convictions !

Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui **présentent un risque de perte en capital.**

Pour obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au :

01 55 91 19 42

Vie plus
Partenaire et tellement plus



Patrimoine Vie Plus est un contrat d'assurance sur la vie de type multisupport géré par Suravenir. Vie Plus, filiale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Ariane La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense Cedex. Suravenir - Siège social: 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Suravenir élabore et commercialise des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle. Crédit photo: Erik Brin / Couleurs marines. 04/2019.

CRITÈRES ESG

ASSURANCES

**Eve-Marie Dyon**

Comment sont définis les critères ESG ? Comment des entreprises « non-sélectionnables » par certains fonds ne pourraient-elles pas se retrouver dans d'autres fonds ISR dont le filtre ne serait pas identique ?

EMD Patrimoine, 38000 GRENOBLE
www.emdpatrimoine.com

**Thiên-Minh Polodna**

Chargé de mission Forum pour l'Investissement Responsable

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont la base de l'évaluation extra-financière des émetteurs (entreprises ou entités publiques). Les sociétés de gestion utilisent cette évaluation pour construire leurs fonds ISR. Elles peuvent la réaliser elles-mêmes ou s'appuyer (entièrement ou en partie) sur les services d'agences de notation extra-financière (EthiFinance, ISS-ESG, MSCI, Sustainalytics, ou encore Vigeo-Eiris par exemple).

Ces acteurs sont nombreux et ce sont tout autant de méthodologies d'analyses qui leur sont propres. Il n'y a pas aujourd'hui de norme quant aux critères ESG et la manière de les utiliser.

L'ISR n'est pas unique, l'utilisation de la

donnée ou de l'analyse ESG varie selon les acteurs mais aussi selon le type de gestion responsable qu'ils vont appliquer. Par exemple dans le cas de l'exclusion sectorielle, pas besoin de données ESG, tel ou tel secteur est simplement exclu des investissements. Dans le cas du Best-in-Class, du Best Effort ou encore du Best-in-Universe par exemple, on aura besoin de notes ESG pour construire son univers d'investissement, d'analyse ESG pour sélectionner les valeurs qui progressent le mieux, etc.

Ces méthodes de gestion sont différentes et donnent lieu à des constructions de portefeuille très hétérogènes, ce qui explique qu'on puisse retrouver des valeurs dans certains fonds ISR

et pas dans d'autres, ils pratiquent simplement des méthodes de gestion responsable différentes ou n'appliquent pas les mêmes seuils de sélectivité ou d'exclusion.

Un fonds Best-in-Class, qui par définition n'exclut aucun secteur, pourra donc comporter des valeurs pétrolières (les meilleures d'un point de vue ESG au sein de leur secteur par contre), ce qui a priori est moins possible dans un fonds thématique orienté vers la réduction des émissions de carbone. Il convient donc de bien s'informer sur les différentes méthodes de gestion existantes pour appréhender la complexité de la finance responsable.

**Xavier Valière-Vialeix**

Malgré le succès de l'ISR depuis maintenant plusieurs années, le nombre de fonds ISR éligibles sur les contrats d'assurance reste relativement limité (souvent une dizaine contre des centaines référencés). Comment l'expliquer ?

MULTI-EXPERTS PATRIMOINE ET ASSOCIES,
33170 Gradignan
<http://www.multipatrimoine.com/>

**Philippe Dutertre**

AG2R LA MONDIALE, Direction des Investissements, Co-Pilote du groupe de travail ESG-climat de la Fédération française de l'assurance

L'ISR a indéniablement gagné en visibilité et légitimité ; en témoigne notamment la croissance des encours et du nombre de fonds se réclamant d'une stratégie responsable. Mais ces fonds s'adressaient essentiellement aux investisseurs institutionnels. Avec la création récente du label public ISR et du Label TEEC, et l'article 173, cette démarche avance sur la voie de la lisibilité ; un enjeu majeur pour l'épargnant et son conseiller. La proposition d'une offre responsable en

assurance vie est l'un des engagements souscrit par la profession fin 2017 ; un engagement mesuré dans le cadre du Baromètre annuel ESG-Climat de la FFA. Les sociétés de gestion adossées à des assureurs comptent d'ailleurs parmi les principaux contributeurs à l'essor de ces labels qui seront au cœur des évolutions induites par la Loi Pacte à partir de 2022. L'intérêt des Français pour la finance responsable se renforce ; les produits existent et des tiers indépendants en attestent la

qualité. « Epargner Responsable grâce à mon assurance vie c'est (déjà) possible » comme le rappelle la FFA dans son guide à destination des épargnants. Contribuer à l'élaboration et au développement des supports lisibles qu'appellent la Loi Pacte à l'horizon 2022, en adresser les enjeux en termes de formation des réseaux de distribution comptent parmi les objectifs de la feuille de route 2019 du Groupe de Travail que j'ai l'honneur de copiloter au sein de la FFA... Demain commence aujourd'hui !

LABELS

EFFET DE MODE

**Christophe Costecalde**

Les institutionnels étant incités/ contraints à investir sur l'ISR, les flux devraient pousser la collecte sur ces supports ce qui créera un effet de mode au sein de sociétés de gestion, des médias et du client retail. Avant emballage de la commercialisation, ne faut-il pas imposer une norme qui fera référence en établissant des contraintes afin qu'un fonds labellisé puisse prétendre à cette classification ?

Pact.,
13008 Marseille
www.pact-gestionprivee.com

Les fonds se référant à l'ISR connaissent une croissance à deux chiffres depuis quelques années et nombreux sont ceux qui ont aujourd'hui le plus grand mal à cerner ce que cela recouvre. D'après les dernières statistiques FIR AFG (2018), sur les 3.500 milliards d'euros d'actifs sous gestion en France, près de 1.100 milliards feraient l'objet d'une gestion « investissement responsable » et plus de 300 milliards (soit près de 10%) d'une gestion « ISR ». Cela correspond en pratique à des milliers de fonds, effectivement difficiles à trier et hiérarchiser pour un particulier. Et il n'existe pas, comme dans d'autres secteurs, des classements, des notes par étoiles ou lettres ? Techniquement, ce

serait probablement prématuré du fait de l'instabilité des définitions liées à l'ISR ou même simplement du manque de données extra-financières adaptées.

S'il n'y a pas de réponse simple, 3 suggestions néanmoins :

- se méfier de l'intensité de la communication des acteurs sur l'ISR. Certains gros acteurs en particulier achètent de pleines pages de journaux pour dire qu'ils sont 100% ISR, ESG, etc. La réalité est plus nuancée et la robustesse ISR de leurs fonds souvent largement à prouver.
- aller sur les sites des gérants. Certains sont très transparents sur leur méthode et critères. On comprend leurs objectifs et aussi les limites

**Nicolas Mottis**

Professeur à l'Ecole polytechnique, Membre du comité scientifique du label ISR

de la dimension « responsable » de leur gestion, c'est un bon signe.

- s'appuyer sur les labels, en particulier les labels ISR et TEEC (ou « Greenfin »). Leurs méthodologies offrent quelques garanties sur la sélection des titres et les objectifs visés. Même imparfaits, ils représentent aujourd'hui l'une des meilleures garanties. Pour le label ISR, plus de 200 fonds d'une cinquantaine de sociétés de gestion et représentant plus de 50 milliards d'euros d'actifs sont déjà disponibles. Etant membre du Comité Scientifique du label, je peux témoigner que nous avons vu passer tous les acteurs en pointe et réellement engagés sur l'ISR.

**Cécile Gallizzi**

L'investissement socialement responsable n'est-il qu'un effet de mode ?

DG FINANCES, 57200 SARREGUEMINES
www.dgfinances.com/

L'investissement Socialement Responsable n'est pas un phénomène de mode : il s'est largement développé depuis une dizaine d'années dans le monde des investisseurs institutionnels et s'étend largement aujourd'hui dans les portefeuilles des particuliers. En effet, le monde bouge et les clients ont pris le pouvoir sur les entreprises. Ils sont à la recherche de solutions responsables, y compris dans leurs solutions de placements. Mais, comme nous le montrons dans notre livre blanc ISR, ils sont de plus en plus exigeants, demandent de l'impact et ne se contentent plus de beaux discours.

Par exemple, chez Trusteam Finance, nous avons commencé à intégrer des critères extra-financiers en 2010 sur notre fonds actions internationales ROC (Return On Customer). Aujourd'hui la totalité de notre gamme est gérée avec notre approche ROC, qui sélectionne les meilleures entreprises en matière de Satisfaction Client. Ces mêmes entreprises ont compris que pour réussir, elles devaient aligner leurs intérêts avec ceux de leurs clients, leurs employés et la société. Notre recherche interne en matière de Satisfaction Clients a mis en place des partenariats avec des instituts spécialisés dont un partenariat exclusif avec IPSOS pour suivre

**Philippe Cormon**

Directeur du Développement - Associé, Trusteam Finance

5 pays européens et 17 secteurs d'activité. Nous pouvons ainsi analyser près de 5000 entreprises. Trusteam a également édité 2 livres blancs : "La satisfaction client, moteur de performance financière" et "La Satisfaction Client pour une épargne responsable et performante".

Vous avez des questions sur la finance durable et souhaitez qu'un acteur concerné y réponde ? Envoyez-les à l'adresse redaction@linfoodurable.fr

ETF ESG

quand la gestion indicielle se met au vert



Autrefois marginale, la gestion indicielle, dont l'objectif est de répliquer la performance d'indices de référence, a connu ces dernières années une progression fulgurante, au point d'exercer désormais un poids considérable dans l'industrie de l'asset management. Au même titre que la gestion active, elle aura donc un rôle essentiel à jouer dans le développement de l'investissement socialement responsable et l'amélioration des pratiques des émetteurs, explique Florent Deixonne, Responsable de la Gouvernance et de l'Investissement Socialement Responsable pour le groupe Lyxor.

La gestion indicielle se définit par nature comme un mode de gestion passive. Est-elle pour autant incompatible avec l'ISR ?

À la question « est-ce que la gestion indicielle peut être consistante avec les considérations ESG », la réponse est aujourd'hui clairement oui. Notre conviction est qu'il est tout à fait possible de concilier investissements dans des ETF (*exchange traded funds*, ou fonds coté en bourse en français), intégration ESG, engagement et politiques d'*active-voting*. La gestion indicielle est d'ailleurs par nature très transparente en termes de valeurs contenues dans les portefeuilles et le client sait précisément à la fois ce qu'il achète, mais également quels filtres ESG et/ou climat sont mis en place. Il est par ailleurs possible d'obtenir de l'impact en investissant dans ces produits en combinant la mesurabilité, l'intentionnalité avec l'effet d'échelle, et sans soucis de liquidité. ●

De quelle façon prend-on en compte l'ESG dans la gestion passive ?

Tout dépend de ce que l'on souhaite faire. Aujourd'hui, la gestion indicielle se décline sur deux grands axes : le pilier des ETF thématiques, qui vont porter sur l'eau, les nouvelles énergies, les *green bonds* ou encore les considérations d'égalité des genres, et celui des ETF de cœur de portefeuille, qui vont directement remplacer

des expositions classiques aux indices de marché existant dans les portefeuilles de nos clients institutionnels. Désormais, on observe une accélération des désinvestissements de la part de ces derniers, par exemple, dans le MSCI Europe pour réinvestir sur le MSCI ESG leaders Europe, sur lequel est opérée une sélection ESG afin de ne retenir que les valeurs qui possèdent les meilleures pratiques ou s'inscrivent sur des trajectoires positives. ●



Comment sont composés ces indices ESG ?

Concernant les ETF thématiques, il s'agit d'indices qui ont été construits main dans la main avec nos partenaires afin de répondre à un cahier des charges précis : par exemple avec Solactive et le Climate Bond Initiative sur l'ETF green bond ou RobecoSAM sur les ETF eau et nouvelles énergies. Les ETF ESG cœur de portefeuille répliquent quant à eux des indices fournis par MSCI et dont les méthodologies de construction sont en phase avec nos convictions. Sur chacun de nos ETF ESG, qu'ils soient thématiques ou cœur de portefeuille, on retrouve une sélection en complément d'une première couche d'exclusion. Il est donc possible de construire des processus d'investissement relativement complets sur ce type de gestion. ●

Quelle dynamique de marché peut-on observer aujourd'hui ?

En termes de marché les chiffres parlent d'eux-mêmes : les ETF ESG représentent désormais 13 milliards d'euros uniquement en Europe. Cela ne représente encore que 2 % des encours sous gestion des ETF européens, mais sur la seule année 2018, la croissance a été de 45 %. Depuis janvier 2019, les net new assets représentent 2,3 milliards d'euros, soit près de 10 % des inflows sur l'ensemble des ETF européens. La progression est donc extrêmement importante. En termes de répartition, nous sommes à 72 % de broad equities « best-in-class », 12 % fixed income, 12 % sur des thématiques ESG, et 4 % sur des incides low carbon..



Pour retrouver l'interview complète, rendez-vous sur linfodurable.fr



Ophélie Mortier
Responsable de la stratégie ISR



Contrairement à l'impact investing, l'investissement socialement responsable souffre encore aujourd'hui de difficultés à définir des métriques concrètes pour rapporter l'impact positif ou négatif des portefeuilles sur l'environnement et la société. Dans ce contexte, les Objectifs de Développement Durable peuvent constituer une réponse pertinente... à condition de ne pas tomber dans l'ODD-washing.

En réponse à une demande croissante de la part des investisseurs, le marché de l'investissement socialement responsable a vu ces dernières années le développement d'une profusion d'indicateurs censés démontrer l'impact environnemental et/ou social des fonds se réclamant de l'ISR. Quitte à parfois faire fausse route, en multipliant dans les reportings des métriques basées sur des données peu pertinentes voire non fiables, débouchant notamment sur des risques de greenwashing.

En opposition à cette approche quantitative, Degroof Petercam Asset Management a développé une analyse propriétaire portant sur l'impact ESG de ses portefeuilles ISR au travers des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui constituent une proposition de socle concret et uniforme en l'absence de données chiffrées pertinentes. Sous ce prisme, DPAM identifie les entreprises contribuant objectivement, via leur offre de produits ou de services, à la résolution des enjeux du développement durable, distribués sur quatre grandes thématiques typiques de l'impact investing : le changement climatique et la stabilité, le capital naturel, les besoins fondamentaux et l'autosuffisance (empowerment).

Ces quatre piliers, eux-mêmes subdivisés en sous-thématiques (énergie et transports alternatifs, produits & services éco, gestion des déchets, pénurie d'eau, santé nutrition et bien-être, immobilier abordable, éducation, inclusion financière, digitalisation durable...) apparaissent systématiquement dans les rapports de durabilité trimestriels de DPAM, et démontrent dans quelle mesure chaque fonds contribue réellement à la résolution des ODD.

Fidèle à son engagement Active, Sustainable, Research-driven, basé sur la qualité et la pertinence de l'information, DPAM reste toutefois vigilant à ne pas tomber dans les travers de l'ODD-washing. Dans le cas des fonds thématiques, investis en grande majorité dans des entreprises apportant des solutions aux enjeux du développement durable, cette contribution est facilement démontrable. En revanche, quand il s'agit de valeurs contenues dans les portefeuilles ISR classiques, composés au regard de besoins de diversification, de liquidités ou encore de performance, DPAM ne cherche pas nécessairement à rattacher chaque entreprise à un ODD.

En complément de ces informations, DPAM publie également dans ses reportings l'empreinte carbone de chacun de ses fonds, sustainable ou non, sur la base d'informations fournies par la société Trucost, leader en la matière. Si cette donnée reste imparfaite car toujours estimée ou reportée, elle permet de suivre des tendances ainsi qu'une comparaison avec l'univers de référence. Sont également mentionnés depuis deux ans, pour les portefeuilles ISR, le top 5 des émetteurs et le top 5 des contributeurs à cette empreinte.

L'action de DPAM autour de l'impact ESG se caractérise enfin par l'importance accordée à sa politique d'engagement actif, véritable outil de changement et de transition qui permet à la fois une meilleure compréhension des entreprises, mais également l'amélioration de certains comportements via un dialogue nourri et constructif avec ces dernières.

L'immobilier durable un défi national majeur pour réduire l'empreinte carbone de la France



Marc Sartori
Fondateur et CEO
de DEEPTINVEST®

LE SECTEUR DU BÂTIMENT (RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE) EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS CONSOMMATEURS MONDIAUX D'ÉNERGIE.

En France, avec 45 % de la consommation d'énergies finales, il se positionne avant le transport et l'industrie. Cette consommation, relativement stable dans le temps, a des conséquences importantes sur l'environnement. Suite aux engagements pris lors de la Cop 21, la France a intégré dans sa Stratégie Nationale Bas-Carbone (2015-2028) un volet dédié au secteur du bâtiment. L'objectif est de diminuer les émissions de 54 % dans ce secteur qui comporte d'importants gisements de réduction.

Le premier défi concerne la construction. La législation en matière de construction neuve a été durcie au fur et à mesure des années pour aboutir à la législation actuelle (RT 2012 – réglementation thermique). De nouvelles normes (E+C-, Bepos...), et le renforcement législatif qu'apportera prochainement la RT 2020 confortent la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments neufs.

Le second défi concerne l'existant. En effet, l'essentiel du parc immobilier (quel que soit son usage) est déjà bâti. Ainsi, plus de 60% des logements existants ont été construits avant 1981. Et le secteur doit faire face à une très grande inertie, car le cycle de vie d'un bâtiment est long ; certains datent d'il y a plus de 200 ans ! Il est nécessaire de mettre ce bâti aux normes environnementales actuelles, et, bien sûr, de proposer des leviers pour financer cette rénovation.

Ce qui nous amène au troisième défi : apporter à l'ensemble des investisseurs plus de visibilité sur la qualité du bâti. En effet, si particuliers comme professionnels sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales, ils peinent encore souvent à savoir comment orienter leurs investissements pour un maximum d'efficacité. D'une part, l'immobilier est une matière complexe, dont l'accès suppose des notions d'architecture, de finance, de fiscalité, d'immobilier pur... D'autre part, il est difficile de savoir ce qui est durable, et ce qui ne l'est pas. Depuis le cycle de vie des déchets, ou la non-discrimination à la sélection des locataires, jusqu'aux critères de gouvernance des biens immobiliers, on compte plus d'une centaine de critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance) applicables à l'immobilier. Beaucoup de paramètres à intégrer pour un investisseur qui n'est pas toujours au fait des certifications et labels existants... Pour rendre les investisseurs responsables, il faut leur donner les moyens de savoir comment l'être. ●

**Favoriser l'immobilier durable par la diffusion
d'une information objective et partagée,
c'est l'ADN de DEEPTINVEST® !**

Le S de l'ISR ? Préférez le Sociétal !



Arnaud Dewachter
Consultant
indépendant im-
mobilier durable *

L'IMMOBILIER EST SOCIÉTAL PAR ESSENCE TANT IL ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DEPUIS...

l'apparition du néolithique. Quand nos lointains ancêtres ont progressivement abandonné le nomadisme et ses inconvénients, ils ont connu l'impérieux besoin de fonder un foyer, fût-il rudimentaire à l'origine. Quelque dix millénaires plus tard, la nécessité immobilière persiste et la demande s'est infiniment sophistiquée. Qu'il s'agisse de mener sa vie de famille, de travailler, de consommer, de se cultiver ou se divertir, nous passons en moyenne 22 heures sur 24 dans un bâtiment. Dans la démarche ISR qui reprend les standards les plus élevés de la gestion immobilière, pour « cocher la case S », l'investisseur doit réaliser les externalités positives des immeubles et de nombreuses voies permettent d'y parvenir. Par le choix d'abriter la production de services indispensables à la collectivité (quand on détient et gère des actifs « sociétaux » : le logement mais aussi l'école, l'hôpital et pourquoi pas la prison), par la protection de la santé des occupants (quand on sélectionne les matériaux destinés à prévenir l'émission des composés

organiques volatils, les fameux COV) ou encore par la promotion des nouvelles mobilités

(quand on installe des bornes de recharge pour les véhicules électriques des riverains ou bien l'entrepôt urbain du dernier km). Alors qu'une approche réduite à la seule qualification sociale des locataires (les HLM, les étudiants, les saisonniers, les seniors dépendants ou pas encore...), certes séduisante, n'y suffira jamais. Sauf à tomber dans le sophisme au terme duquel les « marchands de sommeil » sont des acteurs très vertueux au motif qu'ils permettent aux plus défavorisés de ne pas dormir dans la rue. Le "S" de l'ISR, c'est d'abord le socle sociétal auquel tout engagement complémentaire, à commencer par le social, apporte une plus-value bien venue. ●

*Arnaud Dewachter a été délégué général de l'association professionnelle des gestionnaires de fonds d'investissement immobilier (ASPIM) de 2009 à 2018.

Investir durable, c'est aussi dans l'immobilier



La jeune société de gestion indépendante, Kyaneos, a choisi de s'attaquer à la tranche résidentielle du marché de l'immobilier durable. Avec un parc de 150 logements, elle gère des investissements sur le long terme, placés sur des biens à basse consommation. En 2018, elle a grimpé sur le podium du classement des SCPI au meilleur rendement. À ce jour, Kyaneos gère un portefeuille d'environ 10 millions d'euros.

Pour la première fois en France, la société de gestion Kyaneos a choisi de se positionner sur un nouveau créneau d'investissement : l'immobilier durable. Lancée en 2018, elle gère aujourd'hui un parc de 150 logements et 10 millions d'euros répartis sur deux fonds d'investissement. La SCPI Kyaneos Pierre, composée exclusivement d'immobilier physique, a réalisé ses premiers investissements à l'été 2018. Quant au second fonds, l'OPCI Kyaneos résidentiel grand public a investi pour la première fois ce début d'année. Celui-ci se compose à la fois d'immobilier physique – à 65 % minimum –, mais aussi d'actifs financiers – 30 % maximum – et de liquidité – 5 % minimum.

Une stratégie d'investissement à trois vitesses



Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le secteur du bâtiment génère chaque année plus de 40 millions de tonnes de déchets. L'idée de Kyaneos est de rénover plutôt que reconstruire. Pour ses deux produits, la SCPI et la poche immobilière de l'OPCI, la société de gestion s'est fixé un triple objectif d'investissement : au-delà du rendement financier de ses fonds, elle entend surtout veiller à son impact environnemental et sociétal, ainsi qu'au soutien de l'économie locale. À commencer par l'efficacité énergétique des loge-

ments : après travaux, 90 % des appartements de Kyaneos ont une consommation moindre, permettant une économie d'énergie de 30 % en moyenne – soit en moyenne, 220 euros par an et par locataire. Un aspect qui s'accompagne d'une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre : 8,1 kilos d'équivalent de CO₂ par mètre carré et par an, soit près de quatre fois moins que la moyenne française pour des logements du même type. Les travaux effectués concernent par exemple les chaudières à gaz des appartements, systématiquement remplacées par des pompes à chaleur. Les différents travaux réalisés se traduisent par une diminution de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par an – soit, à l'échelle de la SCPI, l'équivalent de 15,6 tonnes de CO₂. Dans sa volonté de s'inscrire dans un cercle vertueux, Kyaneos privilégie également le local pour effectuer les travaux de ses logements. Les entreprises en charge sont ainsi toutes situées dans un rayon de 50 kilomètres autour des immeubles, de même que le matériel utilisé, pour 65 % fabriqué en France, ou pour 30 % en Europe.

La SCPI Kyaneos : le meilleur taux de rendement en France

Dès l'année 2018, pour son entrée sur le marché, la SCPI Kyaneos a déjà distribué un rendement annualisé supérieur à 7 %, lui permettant ainsi de se placer sur la troisième marche du podium des SCPI françaises les plus rentables – selon le classement réalisé par l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) et l'Institut de l'épargne immobilière et foncière (IEIF). Fort d'une collecte qui s'accélère, Kyaneos nourrit plusieurs ambitions. Si pour l'heure, son parc immobilier se concentre sur la région Sud-est de la France, il devrait rapidement s'étendre au reste du territoire, dans des quartiers « populaires et recherchés » des régions centre et Sud-Ouest. Le prochain objectif de la société concerne l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour améliorer ses rendements financiers et son impact environnemental, Kyaneos espère pouvoir développer la mise en place d'un système d'autoconsommation collective. L'idée serait donc de revendre directement l'énergie produite aux locataires, privilégiant ainsi les circuits courts. Désormais en place sur le marché, la jeune société de gestion entend tripler sa collecte pour atteindre les 30 millions d'euros en 2019, puis passer la barre des 100 millions d'ici 2020.

L'OPCI Kyaneos Résidentiel et la SCPI Kyaneos Pierre détiennent directement et/ou indirectement des immeubles dont la vente exige des délais qui dépendront de l'état du marché immobilier. La somme que vous récupérerez pourra être inférieure à celle que vous aviez investie, en cas de baisse de la valeur des actifs de l'OPCI / la SCPI, en particulier en fonction du marché de l'immobilier, sur la durée de votre placement. La durée de placement recommandée est de dix ans, minimum. En cas de demande de retrait (remboursement) de vos parts de la SCPI Kyaneos Pierre, vous n'avez ni garantie de délai ni garantie d'exécution.

Avant d'investir dans l'OPCI ou la SCPI gérés par Kyaneos Asset Management, vous devez lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC - DICI), les statuts et la note d'information (SCPI) – le prospectus (OPCI). Ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internet : www.kyaneosam.com.

Enfin, le rendement de l'OPCI / de la SCPI n'est pas garanti et les performances passées ne présagent pas des performances à venir. L'OPCI et la SCPI peuvent avoir recours à l'endettement dans les limites précisées respectivement dans le prospectus et la note d'information.

Préalablement à tout placement, assurez-vous qu'il correspond à votre situation patrimoniale, votre profil de risque et vos objectifs de placement.

Et si nous nous inspirions de l'Afrique ?



De la situation nous connaissons déjà tous les paramètres. Instruits des rapports du GIEC et des alertes régulièrement lancées par des experts de toutes les disciplines liées à la **préservation de la biodiversité** et la **lutte contre le réchauffement climatique**, nous savons. Ce qui nous frappe déjà, sur l'ensemble du globe, ce qui nous menace, ce qu'il faut faire pour limiter la casse, les limites du modèle actuel de sur-consommation, quel habitant de quel pays participe le plus à la dégradation... De tout cela, on est au courant, chiffres et projections à l'appui. Mais nous ne faisons pas. Ou plutôt, pas assez. Par inconscience, par sidération, par déni, voire par cynisme ?

Dans le monde entier, des populations ont conscience de la **nécessité d'agir**. Des citoyens s'engagent. Qui dans une transformation, au quotidien, de ses propres comportements, qui dans l'associatif, dans des démarches collectives, dans la sensibilisation, qui dans les manifestations... De partout monte l'appel citoyen pour une société plus éco-responsable.

Dans les pays dits « riches », les entreprises ne sont pas en reste. Elles ont senti l'enjeu, pour elles, aussi bien à l'égard de leurs clients que de leur personnel, d'une lutte contre le réchauffement climatique et d'une diminution de leur impact sur la biodiversité : image, modernité, compétitivité. Les collectivités locales ont compris. Leurs administrés réclament des conditions de vie meilleures, un aménagement du territoire plus soutenable pour la planète. Elles s'engagent. Elles font de l'excellence climatique et de la préservation de la biodiversité un **enjeu d'attractivité et de création d'emplois**.

Le volontarisme de ces États « riches », lui, n'est pas au rendez-vous. Pourtant, principaux responsables de l'élévation de la température moyenne à la surface du globe, ils sont les premiers informés et ceux auxquels incombe le changement de cap, indispensable, si l'on veut faire face de façon solidaire à l'urgence climatique. Englués dans la dissonance entre leur court-termisme électoral et le long-terme des investissements et grandes mesures à engager pour faire face efficacement et solidairement à la situation, trop soucieux de ménager un électorat pourtant souvent très en avance sur eux, ils préfèrent les petits pas...

Pendant ce temps, de l'autre côté de la Méditerranée, un continent, **l'Afrique**, s'organise. Là, et singulièrement dans la région sahélienne, on ne se pose plus la question de la réalité du réchauffement climatique ni de son aspect crucial. On en a la preuve tous les jours. Dans le Maghreb, dans le Sahel, il ne fait plus de doute que les effets du modèle industriel consumériste de l'hémisphère nord ont des conséquences désastreuses

pour le quotidien des générations actuelles et futures : désertification, écart grandissant entre saisons des pluies, précipitations plus rares mais plus intenses, vulnérabilité des cultures face à de nouveaux ravageurs, dégradation de la qualité de l'air, pollution des eaux, incendies, sécheresses, canicules... Dans des pays où le secteur rural demeure souvent l'un des plus dynamiques et pourvoyeur d'emplois, ces phénomènes provoquent **dramas, déplacements des populations, exodes et conflits**. Ils sont même un facteur aggravant de la propagation du terrorisme. Dans les rues de Ouagadougou, de Niamey ou de Cotonou, dans les campagnes du Burkina Faso, du Niger ou du Bénin, on ne veut pas moins qu'à Paris ou à Berlin le meilleur pour ses enfants, on n'attend pas moins de l'État qu'il permette l'émergence d'une classe moyenne à la vie confortable et sûre... Mais l'on sait que le modèle de « développement » occidental n'est plus viable. Alors on en réclame un différent. Comme les militants écologistes de l'hémisphère nord ! Or, **ce nouveau modèle, plus sobre, plus juste, reposant sur l'être plutôt que l'avoir, conjuguant croissance non plus avec richesse en numéraire mais épanouissement** du plus grand nombre, existe ! Il existe sur le Continent Africain, depuis des décennies. Dans toutes les parties de ce continent tellement hétérogène, les populations s'organisent solidairement de longue date. Par tradition, par empirisme, ou pour faire face à des situations de pénurie, elles mettent en place des **systèmes solidaires d'économie circulaire, d'agro-écologie, d'agro-foresterie, de partage de l'énergie**. **Par génie, des jeunes et moins jeunes font faire des prouesses à la low-tech**. Par clairvoyance, des gouvernements lancent de grands plans de développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire et programment la sortie des énergies fossiles, bien conscients des effets de la pollution de l'air sur la santé publique. De toutes ces expériences, il est possible de tirer enseignement et canevas, pour inventer le nouveau modèle de développement durable, de long terme et socialement juste, réclamé par tant de militants écologistes dans le monde mais aussi sur ce continent africain, encore objet de toutes les convoitises. Investisseurs chinois, indiens, canadiens, américains et dans une moindre mesure, français s'y disputent la part du lion. Souvent sans que les populations locales ne voient l'ombre d'une création de valeur. Entre décolonisation, aide au développement, plans structurels d'ajustement et aujourd'hui le concept d'Afrique émergente, l'intervention des pays du Nord dans ce continent du Sud et le mythe d'un « modèle de développement » de l'hémisphère nord à rattraper par l'hémisphère sud a la peau dure. L'urgence climatique et les transformations qu'elle nous impose ne sonneraient-elles pas le moment de l'inversion du prisme ? Celui où nous, pays dits riches, prendrions exemple sur des pays dits « en développement » ?

Le nouveau modèle existe. À nous de l'inventer.



— Audrey PULVAR
fondatrice d'AfricanPattern
@African_Pattern
africanpattern.org

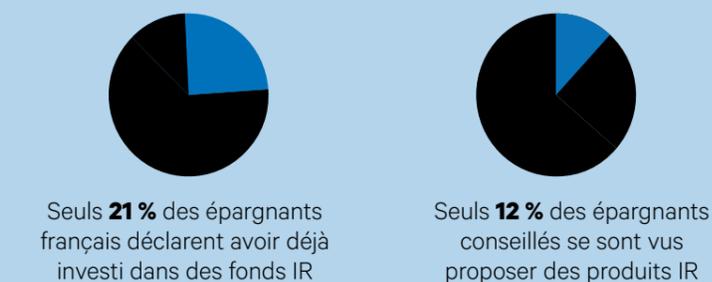
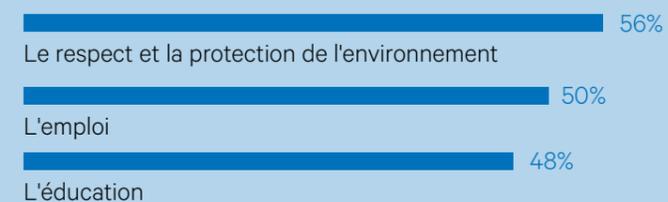
Les épargnants et CGP français

Si les Français sont une majorité à vouloir donner du sens à leur épargne, ils sont encore peu à se diriger vers les produits d'investissement responsable (IR), selon une enquête de Deloitte pour CPR AM. La faute en particulier à une information insuffisante.

C'est ce que révèle la première édition du baromètre « Les épargnants et l'investissement responsable », réalisé par Deloitte pour CPR AM, (avec OpinionWay et Spoking Polls), dont les résultats montrent une nouvelle fois que malgré une croissance fulgurante ces dernières années, le marché de l'investissement responsable reste encore relativement hermétique pour la **clientèle retail**. Ainsi, alors que 66 % d'entre eux estiment que les produits IR sont de nature à renforcer leur confiance dans la gestion de leur épargne, seuls 21 % **des épargnants français** déclarent avoir déjà investi dans des fonds IR. Pourtant, 57 % d'entre eux souhaiteraient que les enjeux de développement durable soient obligatoirement inclus dans les produits d'épargne, avec une préférence pour les thématiques de l'environnement, de l'emploi et de l'éducation.



Thèmes prioritaires pour les épargnants

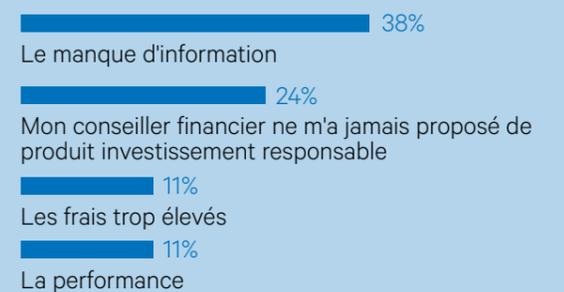


Pour en savoir plus sur les résultats ainsi que les méthodologies utilisées, voir le baromètre « Les épargnants et l'investissement responsable » - 1^{ère} édition, Avril 2019, Deloitte et CPR AM

Comment expliquer ce paradoxe ?

Principalement par le manque d'information, avancement 38 % des sondés, alors que le jargon et la multitude d'approches propres à l'IR restent difficilement compréhensibles pour le grand public. Pour 61 % de l'échantillon, le développement de labels serait d'ailleurs un levier possible pour inciter à investir dans des fonds IR.

Les freins à l'investissement dans des produits IR



Le défaut d'offre de la part **des intermédiaires financiers** apparaît comme l'autre grand frein à l'investissement dans les produits IR. Sur les 55 % d'épargnants s'appuyant sur un conseiller pour leurs décisions d'investissement, seuls 12 % se sont ainsi vus proposer ce type de produits.

Du côté des conseillers (en banque privée et CGP) pourtant, 89 % déclarent connaître un peu ou très bien l'investissement responsable (contre 36 % chez les épargnants) et 77 % annoncent avoir déjà proposé des produits IR à leurs clients, sous forme principalement **de fonds thématiques et de fonds à impact**, dont les stratégies sont plus lisibles pour les particuliers.

Problème, ces produits semblent souffrir aujourd'hui **d'un manque de légitimité** auprès des intermédiaires, pour qui ils représentent avant tout, dans les modèles d'allocation, des opportunités de diversification (49 %) voire une réponse à un effet de mode (40 %). Seuls 31 % des sondés considèrent ainsi qu'ils peuvent constituer une alternative aux fonds traditionnels.

Fonds ISR

les thématiques les plus porteuses depuis 3 ans

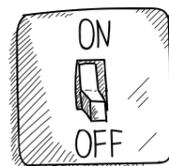


Nous avons voulu savoir quelles étaient les thématiques les plus porteuses depuis 3 ans. Novafi.fr a étudié la performance d'un échantillon de 468 fonds actions ou mixtes.

Quels résultats ?

Notre analyse révèle qu'avec son épargne, soutenir les pays émergents, la croissance durable, ou la santé étaient les paris gagnants de ces trois dernières années.

Les épargnants ayant choisi des fonds centrés sur les entreprises des pays émergents ont profité de leur dynamique. Les 5 meilleurs de cette thématique ont rapporté entre 15,42% et 42,66% sur 3 ans. Les pays d'Asie y sont sur-représentés, traduisant le poids économique de la Chine par rapport à l'Amérique Latine ou à l'Afrique. Favoriser la transition énergétique a été le second pari rentable de ces trois dernières années. **Les 5 meilleurs fonds réalisent entre 12,9 et 17,96%** sur la période. Ils investissent dans des entreprises dont l'activité favorise l'adaptation au changement climatique ou une croissance moins émettrice de Co2. Le portefeuille de One Sustainable Fund en tête du classement privilégie ainsi les secteurs du transport écologique, du conseil en environnement et de l'efficacité énergétique. Dernière thématique vedette de ces trois dernières années : la santé et le développement humain. Il s'agit des fonds privilégiant les entreprises apportant leur contribution au secteur de la santé, c'est par exemple 25% de l'allocation du fonds DPAM Newgems en tête de la catégorie, à l'accès aux soins, à l'alimentation saine et au bien-être.



Les 5 premiers fonds ont rapporté à leurs investisseurs entre 5 et 26% sur 3 ans.

Novafi.fr, portail de la nouvelle finance, a souhaité dans le cadre de son partenariat avec ID l'Info Durable, s'intéresser aux thématiques des fonds ISR. Beaucoup d'épargnants espèrent en effet une rentabilité qui va au-delà du pur rendement financier (non négligeable), ils souhaitent que leur argent serve à soutenir un domaine qui leur tient à cœur. Les thématiques des fonds peuvent les aider.

Marchés émergents

| Nom du fonds | mars 2019 | Perf 3Y | Evolution 3 ans 2016 à 2018 |
|--|-----------|---------|-----------------------------|
| Vontobel Fund - mtx Sustainable Emerging Markets Leaders I | 13,70 % | 42,66 % | |
| Vontobel Sustainable Asian Leaders | 12,80 % | 31,50 % | |
| Robeco Emerging Markets Equities | 16,63 % | 21,77 % | |
| UBS (Lux) Equity SICAV - Emerging Markets Sustainable | 11,40 % | 15,42 % | |
| Pictet-Emerging Market Sustainable Equities | 9,10 % | 13,27 % | |

Transition énergétique

| Nom du fonds | mars 2019 | Perf 3Y | Evolution 3 ans 2016 à 2018 |
|--|-----------|---------|-----------------------------|
| ONE Sustainable Fund Global Environment | 17,64 % | 17,96 % | |
| PARVEST CLIMATE IMPACT | 21,16 % | 16,21 % | |
| PARVEST GLOBAL ENVIRONMENT | 16,35 % | 11,78 % | |
| RobecoSAM Smart Energy Fund | 17,640 % | 9,76 % | |
| Triodos Renewables Europe Fund (fonds diversifiés) | 2,60 % | 9,03 % | |

Santé et développement humain

| Nom du fonds | mars 2019 | Perf 3Y | Evolution 3 ans 2016 à 2018 |
|--|-----------|---------|-----------------------------|
| DPAM INVEST B Equities NEWGEMS Sustainable F | 15,27 % | 26,07 % | |
| Ecofi Enjeux Futurs | 15,62 % | 8,81 % | |
| PARVEST HUMAN DEVELOPMENT | 5,56 % | 7,56 % | |
| BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT HUMAIN | 11,53 % | 7,21 % | |
| RobecoSAM Sustainable Healthy Living Fund | 14,18 % | 5,24 % | |

* Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Pour toute décision d'investissement, il est important de se rapprocher d'un conseiller financier afin de sélectionner un investissement correspondant à son profil de risque et à ses objectifs.

*Rapport 2018 du comparateur de fonds ISR, à retrouver sur Novafi.fr



L'info durable.

#TousActeurs

linfodurable.fr

Découvrez notre dossier spécial

Immobilier Durable : Etat des lieux

dans l'édition N°4 à paraître le **19 décembre 2019**



Informations et réservations d'espaces publicitaires :
 stephanie.veaux@linfodurable.fr
 chloe.andre@linfodurable.fr

<https://www.linfodurable.fr>

UN INVESTISSEMENT
+ ÉCOLOGIQUE
+ RÉSILIENT
+ PÉRENNE



LE CAPITAL NATUREL,
ENJEU MAJEUR
DU XXI^E SIÈCLE

NOUS INVESTISSONS DANS
DES **ENTREPRISES INNOVANTES
ET ENGAGÉES** QUI BÉNÉFICIENT
DES VENTS FAVORABLES DE
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
ET ÉCOLOGIQUE



Avant d'investir, consultez le document d'informations clés pour l'investisseur
du fonds disponible sur notre site www.sycomore-am.com

PROFIL RENDEMENT / RISQUE

À risque plus faible,

À risque plus élevé,



Le fonds présente un risque de perte en capital.